

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 24 juin 2009 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz

**Préavis 08/2009 Autorisation d'aliéner deux propriétés communales
parcelles N° 244 - Croset 3 et N° 37 - Poste 16**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 8-2009 du 15 avril 2009,
oui le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'amender les conclusions du préavis 8 en retirant de la vente l'immeuble du Croset 3, parcelle N° 244.
2. d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle communale N° 37, sise à la rue de la Poste 16 ;
3. d'attribuer le produit de cette vente au remboursement de tout ou partie d'un emprunt échu ou au financement d'une partie des investissements communaux.


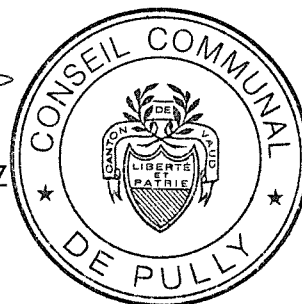
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Jean-Marc CHEVALLAZ



Jacqueline VALLOTTON